

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

16 mars 1995 – n° 1206
Hebdomadaire romand
Trente-deuxième année

Même constat, effroi, désarroi

Même constat.

Les pays industrialisés, Suisse comprise, font l'apprentissage d'une contradiction inattendue, pas davantage inscrite dans les manuels d'économie que dans le répertoire des connaissances générales: le rythme de croissance et le volume de l'emploi n'évoluent plus en raison parallèle. Ainsi, après une forte récession marquée par un taux de chômage élevé, la reprise s'amorce nettement, sans recul visible du nombre des personnes à la recherche d'un emploi.

Toujours pratiques, les Américains ont donné un nom à cette contradiction, que seuls de rares pessimistes avaient envisagée. *Jobless growth*, croissance sans emploi. Jolie contraction, aussi parlante que la fameuse *stagflation* des années septante. Mais il n'aura jamais suffi de coller une étiquette sur un problème pour le résoudre. Le pouvoir exorcisant des mots a ses limites, que la réalité économique met cruellement en évidence.

Même effroi.

Devant le spectre d'un chômage persistant, partout resurgissent les mêmes interrogations, les mêmes angoisses: l'économie va-t-elle pouvoir se passer des hommes? Le monde des affaires va-t-il s'offrir le luxe d'oublier celui du travail? L'outil – en clair l'ordinateur – va-t-il se substituer à celui qu'il devrait servir?

La situation conjoncturelle que nous vivons pose en termes nouveaux, plus aigus, la vieille question des rapports entre l'emploi et le progrès, qui ont inquiété aussi bien les tisserands d'Uster au siècle dernier qu'un Alfred Sauvy à notre époque (*La Machine et le chômage*, Paris, Dunod, 1980).

L'informatique contre l'emploi, l'ordinateur qui ne paye pas l'AVS, la commande numérique autocontrôlée, le logiciel se générant lui-même ne sont plus, on le sent bien, des thèmes de réflexion pour syndicalistes avancés ni des sujets de technique-fiction. Les ravages que l'automatisation a provoqués dans les ateliers et les usines, l'informatisation les entraîne désormais dans les bureaux et les magasins. On croyait le secteur tertiaire à l'abri de telles rationalisations; on sait désormais que les services eux-mêmes ne constituent pas tous une réserve d'emploi inépuisable, que des prestations personnalisées peuvent être offertes sans intervention de personnel.

Dans le commerce comme dans l'industrie, le remplacement de l'homme par la machine a son prix, qui s'exprime en francs investis pour chaque poste de travail. Le caissier qui payait lui-même ses manchettes de lustrine ou son veston-cravate est remplacé par un Bancomat dont le prix de revient, installation comprise, équivaut à deux ou trois années de salaire d'un guichetier. Après la sténodactylo, la secrétaire peut redouter le pire: les «automates à saisir» les textes directement sur dictée arriveront sur le marché de la bureautique à peu près au moment où l'on prévoit de relever l'âge AVS pour les femmes.

Même désarroi.

Comme pour ajouter à la peur qui s'installe, les indices annonciateurs de la reprise donnent des signes pour le moins différenciés. En Suisse alémanique, le nombre de pages d'offres d'emplois a retrouvé son niveau d'il y a deux ans; outre-Sarine, la chasse au personnel qualifié et aux permis de travail a repris, en particulier dans la région zurichoise. L'écart va encore se creuser entre le triangle d'or et le reste du pays, d'autant que les Romands ne semblent pas attirés par les possibilités de travail offertes en nombre sur les bords de la Limmat.

Dans la Berne fédérale, on en vient à se demander si la Suisse romande ne s'accoutume pas trop facilement de taux de chômage élevés; et si les employeurs romands ne prennent pas une part surproportionnelle aux abus relevés par l'OFIAMT en matière d'indemnités pour chômage partiel ou pour cause d'intempéries – voire de programmes d'occupation. Inutile de souligner le caractère pernicieux de telles insinuations.

Dans la confusion générale, les partis politiques préfèrent se taire. Les premiers dépouillements des articles et programmes préparés en vue des élections de cet automne montrent en tout cas que la situation économique et sociale ne figure pas parmi les soucis prioritaires. La cause des femmes, la lutte contre la drogue et la protection de l'environnement occupent bien davantage les esprits des grands stratèges politiques – dans leur quasi-totalité alémaniques comme on sait.

Ce silence vaut aveu d'impuissance: face au même constat, c'est partout le même effroi, et le même désarroi.

Très grave.

YJ

L'inutilité des jeux formels

(ag) Les modifications constitutionnelles ne font pas une politique; elles définissent des compétences, mais ne précisent pas l'usage qui en sera fait. En matière agricole, la Confédération dispose depuis longtemps des moyens légaux de son interventionnisme. Sinon sur quelle base aurait-elle bâti l'agriculture la plus subventionnée du monde? Il faut donc constater d'abord que le peuple a refusé, de justesse il est vrai, un exercice formel de mise à jour.

Le bulletin de vote reflétait bien ce jeu. Il demandait d'approuver le contre-projet de l'Assemblée fédérale à l'initiative (de l'Union suisse des paysans, *réd.*) pour une agriculture compétitive et écologique. Or l'initiative avait été retirée. Le contre-projet était purement et simplement une modification constitutionnelle proposée par l'Assemblée fédérale. Mais il a paru bon de faire apparaître cet échange de politesses. Jeu formel.

La nouvelle politique agricole ne dépend pas d'une rédaction constitutionnelle. Or elle est depuis longtemps reportée à plus tard. DP (1202) avait souligné l'inutilité d'une retouche discutable et provisoire de l'arrêté laitier, alors qu'on annonçait, avec de bon-

nes intentions, son imminente refonte. Même la *Neue Zürcher Zeitung*, pourtant très soucieuse de ne pas braquer la paysannerie tant que l'accord sur le Gatt n'est pas sous toit, recommandait le non à cette modification décidément trop superficielle.

L'agriculture est en situation de reconversion profonde. Or la solution ne tient pas simplement dans l'extension des paiements directs. L'erreur tactique de l'Union suisse des paysans est peut-être d'avoir laissé croire que cela pourrait fonctionner selon un système de vases communicants: le vase paiement d'autant plus rempli que baisserait le niveau du vase prix.

La mutation qui inévitablement introduira plus de marché et moins de garantie mettra en situation difficile de nombreuses exploitations. Or, les agriculteurs désormais plus exposés, ont droit à un accompagnement facilitant les reconversions ou les adaptations. La grande diversité des situations, personnelles d'une part, géographiques d'autre part, implique des aides individualisées. Ce point de vue se heurte à l'incompréhension des technocrates, pour ne pas dire péjorativement des bureaucrates, qui raisonnent selon une logique réglementaire. Pourtant la réforme passe par une révision de leurs habitudes mentales et professionnelles: d'une part une dose plus forte de marché, d'autre part un soutien ciblé aux agriculteurs sur une base contractuelle. ■

INDICE MIXTE

C'est l'avenir de l'AVS qui est en jeu

(jd) Après le Conseil national, le Conseil des Etats à son tour a renoncé à supprimer l'indice mixte, comme le proposait le Conseil fédéral dans son programme d'économies.

Mais ne nous berçons pas d'illusions: les parlementaires ont surtout pensé à la prochaine échéance électorale et à la votation sur la dixième révision de l'AVS, agendée en juin. Dans les deux cas, il s'agit de ne pas agacer citoyennes et citoyens. Pour l'indice mixte, ce n'est qu'un sursis. Cet indice, introduit en 1979, est appelé mixte parce qu'il prescrit l'adaptation des rentes AVS à la fois au renchérissement et à l'évolution des salaires, cha-

cun de ces deux facteurs entrant pour moitié dans le calcul de l'indice. Exemple: si les prix augmentent de 3% et les salaires de 1%, les rentes progressent de 2%.

Ce système n'est pas idéal. A l'époque, il a contribué à freiner l'adaptation des rentes à une inflation galopante, la moindre croissance des salaires jouant un rôle de frein. Et

c'est aujourd'hui que l'inflation est au plus bas que le Conseil fédéral veut écarter la référence à l'évolution des salaires. Hasard?

Même s'il n'est pas parfait, le mécanisme actuel, comparé à la seule prise en considération de l'inflation, présente un avantage évident: le niveau des rentes AVS ne s'éloigne pas trop de celui des revenus du travail; ainsi, les rentiers profitent partiellement de l'accroissement de la richesse nationale et les actifs ont l'assurance de toucher une rente future qui ne sera pas trop découplée de la moyenne des salaires. Supprimer l'indice mixte, c'est-à-dire n'adapter les rentes qu'au renchérissement, c'est dévaloriser leur montant en comparaison du niveau de vie moyen de la population. Certes au début, l'écart ne serait que minime, mais cet écart, cumulé au fil des ans, se creuserait substantiellement. Ainsi la rente maximale, fixée à 1050 francs en 1979, atteint aujourd'hui 1940 francs; adaptée seulement à l'inflation, donc en l'absence de l'indice mixte, elle ne serait actuellement que de 1750 francs.

Déjà l'indice mixte induit un recul de l'AVS au profit du deuxième pilier, alors même que le premier pilier ne garantit toujours pas le niveau de vie prescrit par la Constitution, soit le minimum vital. L'abandon du critère

Année	Recettes de l'AVS % du PNB	Recettes du 2 ^e pilier % du PNB
1976	5,97	7,41
1981	6,03	9,16
1986	6,17	8,40
1991	6,39	10,0

Le prix de l'abondance

(jd) «Les électriciens pris au piège», titrions-nous dans DP 1202. En effet, la Suisse dispose de trop de courant électrique parce que les entreprises responsables de l'approvisionnement du pays ont vu trop grand. Elles ont développé des capacités de production qui dépassent largement la consommation intérieure. Conséquence: des ventes à perte sur le marché international déjà saturé et des augmentations de tarif pour le consommateur helvétique.

Les résultats annuels des principales sociétés, communiqués ces jours, confirment le phénomène. Elektrowatt, une société contrôlée par le Crédit suisse, annonce certes une progression de ses ventes d'électricité (+8,4%), mais son chiffre d'affaires ne suit

pas (+5,8%), pas plus que son bénéfice dans ce secteur (-2,6%). Aussi a-t-elle décidé une politique d'investissement plus res-

trictive. Dans ces conditions, maintiendra-t-elle son projet d'augmenter la puissance de Mauvoisin? Un projet auquel l'Etat du Valais a finalement renoncé à exiger une participation minoritaire, afin de ne pas retarder le

NOK*: les ventes augmentent, les pertes aussi.

	1990/91	1991/92	1992/93	1993/94
Prix d'achat du kwh aux tiers (production propre exclue)	6,24 ct	6,37 ct	6,68 ct	6,58 ct
Prix de vente du kwh sur le marché libre	5,08 ct	4,99 ct	4,62 ct	3,91 ct
Total des ventes sur le marché libre (mio kwh)	4,185	4,647	4,331	5,868
Total des pertes (mio fr.)	48,54	64,13	89,22	156,68

*Forces motrices du Nord-est

début des travaux dans une région fortement touchée par le chômage...

En dessous du coût de production

Des résultats également peu satisfaisants pour les Forces motrices du Nord-est (NOK), la plus importante société électrique du pays. Pour la période 1993-1994 (octobre à septembre), les NOK ont dû placer le tiers de leur électricité disponible sur le marché libre, à savoir en-dehors de la région dont la responsabilité de l'approvisionnement leur incombe. Et cela à un prix qui ne couvre pas le coût de production. Si les NOK s'en sortent financièrement, c'est grâce à une augmentation de 12% des tarifs, payés par leurs repreneurs obligés, les cantons du nord-est et le Liechtenstein. La situation ne va guère s'améliorer ces prochaines années, puisque les contrats passés avec Electricité de France vont procurer aux NOK de nouvelles quantités d'électricité (3 à 3,5 milliards de kwh).

Rappel. Pour justifier la construction de centrales nucléaires, l'industrie électrique suisse s'est basée sur une règle de sécurité qui limite à un sur vingt le risque que la Suisse importe en hiver plus de courant qu'elle n'en produit. Face aux embûches rencontrées sur le territoire helvétique, elle a alors investi dans le nucléaire étranger, français pour l'essentiel. Avec les conséquences que l'on sait. ■

CHÔMAGE

La contribution de Sulzer

(ag) Sulzer est le premier des grands groupes suisses à contribuer activement à la lutte contre le chômage. Par la création d'un fonds de 10 millions de francs suisses, en mai 1994, Sulzer veut soutenir le maintien et la création de postes de travail. Le fonds participe au financement de cours de recyclages, organisés au sein des différentes sociétés du groupe. L'objectif de Sulzer est de détecter de manière préventive les changements structurels, afin de pouvoir prendre à temps les mesures nécessaires pour la sauvegarde des emplois existants. Le fonds soutient aussi les collaboratrices et collaborateurs qui se lancent dans la création de leur propre entreprise, en reprenant des activités situées en dehors des secteurs stratégiques de Sulzer. (...) Les activités du fonds ont démarré dans le courant de l'année 94. Cinq projets ont obtenu actuellement un soutien financier, touchant directement 116 postes de travail. La contribution de Sulzer au maintien des emplois revêt un caractère de pionnier en mettant l'accent sur la prévention du chômage et la créativité entrepreneuriale. ■ (Cité par Centre-Info News, n° 2 février 1995)

●●●

de l'évolution générale des salaires ne ferait qu'aggraver cette évolution. Alors même que l'avenir de la sécurité sociale passe par un rééquilibrage entre premier et deuxième pilier, au profit du premier.

Quant au motif avancé par le gouvernement – l'assainissement des finances fédérales –, il laisse perplexe. Le compte de l'AVS est traité comme une vulgaire rubrique budgétaire, alors que la Confédération n'y contribue que pour 17%, l'essentiel de ses ressources provenant des cotisations. Certes Berne pourrait ainsi faire une modeste économie, mais au prix d'une transformation profonde et subreptice de l'AVS.

A terme, on le sait, l'avenir financier de cet élément central de la politique sociale qu'est l'AVS n'est pas assuré. Mais le débat qui doit s'ouvrir à ce sujet mérite un cadre plus approprié que le bricolage budgétaire dans lequel l'indice mixte s'est trouvé pris. ■

Migros et les ananas

Pour de vrais défis

RÉFÉRENCES

¹ Un résumé de l'histoire des relations entre Del Monte et la Migros a été publié dans le dernier numéro de *Vers un développement solidaire*, l'organe de la Déclaration de Berne. Nous en extrayons les informations publiées ici.

(jg) Les milieux de l'aide au tiers monde défendent depuis longtemps la notion de *clause sociale* dans le commerce international. Il s'agit de favoriser les pays ou les entreprises qui respectent un certain nombre de conventions adoptées par l'OIT. Ces normes portent sur la liberté syndicale, l'âge minimum d'accès à l'emploi, l'absence de travail forcé et de discrimination.

Une clause sociale de ce type a été acceptée en 1983 par la firme Del Monte qui produit aux Philippines des ananas pour la Migros¹. Il fallut attendre 1987 pour que des délégués du géant orange et d'œuvres d'entraide se rendent aux Philippines afin d'examiner le respect de cette clause et conclure qu'en effet, elle était assez bien appliquée. Six ans s'écoulèrent et un responsable de *Pain pour le prochain* profita d'un voyage aux Philippines en 1993 pour faire le point de la situation et constater que de nombreux problèmes avaient surgi, en particulier un accroissement de la précarité des travailleurs temporaires.

Les deux entreprises concernées, Migros et Del Monte, ont accepté le principe d'un organe de contrôle indépendant, composé de six personnalités philippines, qui auront pour tâche de veiller à l'application de l'accord et d'en évaluer les effets. Cette commission a été officiellement créée en automne 1994.

Un organe de contrôle indépendant

Les organisations d'entraide sont assez lucides pour se rendre compte des limites d'un tel accord. Si l'application de la clause sociale renchérit le coût des ananas de Del Monte, la Migros s'approvisionnera peut-être ailleurs. La Coop achète à la Thaïlande et au Vietnam des ananas qui sont vendus 30% moins chers! Le marché est mondial et il est logique de s'approvisionner là où le rapport qualité/prix est le plus satisfaisant.

C'est peut-être par ce biais qu'une clause sociale, même appliquée très approximativement, ne nous faisons pas d'illusions, peut trouver son sens pour le producteur. Il est facile de faire de la production de masse à bas prix. Mais si l'on a des exigences de qualité, il faut s'appuyer sur les ouvriers agricoles, les former, les intéresser et donc maintenir une certaine stabilité dans la main-d'œuvre. C'est dans l'intérêt de Del Monte comme dans celui du consommateur.

En tout cas, si nous en jugeons par la très relative qualité des ananas achetés dans les magasins de nos deux grandes coopératives, il y a encore du chemin à faire... L'incitation économique par la recherche de la qualité complète sans aucun doute avec efficacité une clause sociale qui relève certainement plus de l'impératif moral que de la réalité concrète. ■

Le groupe socialiste jurassien a déposé une motion relative à un projet de réduction du temps de travail dans le cadre de la participation du canton à l'Exposition nationale de 2001: imaginer l'organisation et le fonctionnement d'une société où le temps de travail serait fortement réduit. Un thème qui s'inscrit dans un courant d'idées novateur.¹

Le Canton du Jura participe au projet d'Exposition nationale retenu par le Conseil fédéral. Toutefois, et selon les déclarations faites à la presse par le délégué aux relations publiques, le projet n'a pas encore trouvé de port d'attache avec le Canton du Jura. A cause de cela, et compte tenu du fait:

a) que la maîtrise du temps social sera un enjeu (politico-économique, social, culturel) majeur de ces prochaines décennies;

b) que ce même temps social est actuellement détruit à la vitesse grand V, comme le montrent par exemple l'accroissement du travail de nuit et du week-end, le développement des horaires dits libres ou l'éclatement du temps familial;

c) que la réduction de la durée du travail fait partie des mesures susceptibles de combattre le chômage, et que l'augmentation de la productivité détruira encore des millions d'emplois dans le monde;

d) que l'Exposition de 2001, si l'on veut éviter la répétition du «flop» de 1989, doit mettre l'accent sur le ludique, l'imaginaire, l'utopie et le rêve, sans lesquels la mobilisation populaire fera défaut;

e) que l'exposition aura pour thème général: «Le Temps ou la Suisse en mouvement»,

le gouvernement jurassien est chargé de mettre en œuvre, dans le cadre de l'Exposition nationale de 2001, un projet (sous la forme d'une exposition, d'un pavillon, d'un circuit, etc.) qui consisterait à imaginer l'organisation et le fonctionnement d'une société où le temps de travail serait réduit de moitié, c'est-à-dire où la durée du travail serait d'environ 20 heures par semaine. A cet effet, le gouvernement collaborera avec des spécialistes (syndicalistes, économistes, psychologues, artistes, etc.) de ces questions. ■

Jean-Claude Rennwald

¹Voir éditio DP 1204

EN BREF

Chaque école avec sa propre gestion; c'est ce que les autorités lucernoises voudraient obtenir jusqu'à la fin de ce siècle. Les enseignants de chaque bâtiment scolaire devraient constituer une équipe gérant en commun les idées pédagogiques de chacun et fixant des priorités. Cette voie n'est nouvelle qu'en Suisse. Elle existe déjà aux Pays-Bas. ■

En proie à l'arbitraire

L'abolition du statut de saisonnier se fait avec une rigueur qu'on dirait punitive. En subissent le contrecoup les saisonniers de l'ex-Yougoslavie, privés de la dernière possibilité de transformer leur statut en celui de travailleur annuel (permis B), parce qu'il leur manque plus de sept jours dans les quatre saisons nécessaires.

DU PRAGMATISME

«Ce nouveau statut réservé à la Yougoslavie a été annoncé par le Conseil fédéral de manière très claire il y a trois ans déjà (...) et cette nouvelle stratégie est motivée tant par la situation politico-militaire prévalant en Yougoslavie que par la volonté de réserver la priorité aux ressortissants des pays de l'EEE.»

Jacques Martin, chef du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce du canton de Vaud.

DE LA GUERRE

«La réglementation spéciale applicable aux ressortissants de la Bosnie-Herzégovine et aux réfugiés de la guerre et de la violence demeure réservée.» (cf directives y relatives de l'OFE/ODR/OFIAMT).

Ordonnance limitant le nombre des étrangers, OLE du 6.10.86, révisée en octobre 94.

(vb) Selon le découpage géo-politique qui fonde la réglementation dans le domaine de l'immigration (la politique dite des trois cercles), seuls les travailleurs des «pays traditionnels de recrutement» peuvent venir monnayer leur force de travail dans notre pays. Désirant donner la priorité aux immigrants de l'AELE/UE (négociations bilatérales obligent), le Conseil fédéral exclut des catégories d'immigrants potentiels les ex-Yougoslaves (voir DP 1190, 10.11.1994, «Des critères à géométrie variable»).

Avec la révision de l'«Ordonnance limitant le nombre des étrangers» (OLE, voir marge), le dernier délai permettant de réunir les fatidiques quatre fois neuf mois consécutifs expirait le 31 décembre 1994.

Certes, des exceptions ont été prévues; celles-ci n'en rendent que plus cruelle la position de ceux qui en sont exclus, souvent, pour une raison indépendante de leur volonté. En effet, il suffit qu'un patron fasse trop tard sa demande pour l'obtention du permis de saisonnier ou que l'immigré arrive en Suisse avec quelques jours de retard (par rapport aux dates fixées par l'OFIAMT), et le décompte des jours n'y est plus. Le «délai de tolérance» fixé à sept jours peut se perdre ou se gagner parce qu'un saisonnier terminant sa saison un vendredi et désirant retourner dans son pays le lendemain, ira se présenter à l'avance pour faire apposer l'obligatoire «date de sortie»; pour peu qu'il oublie de mentionner qu'il travaille encore jusqu'à la fin de la semaine, il lui manquera des jours précieux. Il faut être étranger en Suisse pour connaître l'un des systèmes bureaucratiques les plus fermés qui soit.

Plus arbitraire encore: dans l'industrie hôtelière, on ne fixe pas de dates entre lesquelles courent les neuf mois, car elles sont variables selon la région, plaine ou montagne. Les travailleurs engagés à cheval sur l'année civile ne peuvent évidemment remplir la condition des neuf mois au 31 décembre! Parmi les 12 000 saisonniers ex-Yougoslaves, certains auront terminé leur période saisonnière en mars ou en avril 1995.

Conséquences de ces décisions: au Centre social protestant (CSP), comme dans les permanences syndicales, les demandes de consultations pleuvent. «On n'a entendu que des drames», lance Oscar Tosato, de la *Frat'*, le Centre pour immigrés La Fraternité, à Lausanne. Tel homme, qui est allé en Bosnie chercher sa femme et ses enfants, s'y est retrouvé bloqué pendant des mois à cause de

la guerre, avec, pour conséquence absurde, l'impossibilité de transformer son permis A en permis B. Telle femme, n'ayant plus confiance en un mari jugé incapable de se débrouiller, divorce et demande l'asile. Etc.

La bureaucratie a tout de même prévu des exceptions pour certaines catégories de travailleurs. Ainsi ceux qui ont travaillé régulièrement en Suisse en 1993 et 1994, mais ne remplissent pas les conditions requises pour transformer leur statut à fin 1994, pourront encore obtenir des autorisations saisonnières en 1995 et 1996. S'ils ont de surcroît occupé un emploi régulièrement en Suisse depuis huit ans au moins, ils peuvent espérer obtenir de la part du canton une autorisation à l'année, dans le cadre des «cas de rigueur». Les cantons sont incités à «examiner avec bienveillance» l'octroi, sur leurs contingents, de ces autorisations.

Permettre à ces saisonniers de rester encore deux saisons, en sachant qu'ils ne pourront continuer à travailler en Suisse, relève d'un pragmatisme pour le moins invétéré: il ne faudrait pas que les secteurs de l'économie employant cette main-d'œuvre se retrouvent démunis, mais il s'agit aussi de contrer ou du moins de retarder un dépôt massif de nouvelles demandes d'asile. Face à ces raidissements bureaucratiques, le CSP a fait des «propositions d'assouplissement» au Département de justice et police (Vaud), qui tiennent en peu de lignes. A la suite d'un refus de transformation d'un permis A:

- prendre en considération une saison de 9 mois qui s'accomplirait à cheval sur l'année civile 1994/95;

- porter le délai de tolérance pour les jours manquants de 7 à 180;

- introduire des critères de cas de rigueur moins rigoureux pour l'octroi de permis humanitaires, pour les saisonniers accidentés ou malades, pour ceux dont la famille proche est au bénéfice d'un permis de séjour, pour ceux dont l'habitation a été détruite.

Les conditions d'élimination progressive du statut de saisonnier et sa suppression pour les ex-Yougoslaves dévoilent en arrière-fond un fait paradoxal: certains immigrés sont amenés à regretter, tout en ayant supporté pendant quatre saisons de trimer dur et d'être coupés de leur famille, la disparition d'un statut précaire, mais débouchant automatiquement sur un permis d'établissement, «privilège» réservé, avant disparition définitive, aux ressortissants de l'AELE/UE. Mieux valait encore cela que plus rien du tout. ■

L'INVITÉ DE DP

Surveillance monétaire: le retour du politique

«Renforcer la surveillance», «rassurer les marchés», les mots-fétiches ne manquent pas, après la crise mexicaine et les turbulences sur les autres marchés émergents. Il s'agit de créer des «filets de sécurité» face aux risques de déstabilisation monétaire liés à la globalisation du marché financier.

MARIO CARERA

Président de la FEDEVACO
(Fédération vaudoise de coopération)

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à ce numéro:
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Michel Joyet
Charles-F. Pochon (cfp)
Jean-Claude Rennwald
Forum: Mario Carera
Composition et maquette:
Valérie Bory,
Jean-Luc Seylaz
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et
Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

Qui doit surveiller quoi? Dans le cas du Mexique, la tâche en revient au FMI. L'euphorie de la création de l'ALENA, le grand marché libre-échangiste nord-américain et la croissance des placements étrangers dans le pays – dont plus de la moitié ont pourtant un caractère spéculatif – ont grisé plus d'une analyse. Formellement désengagé du Mexique depuis la fin de ses programmes en 1993, le FMI n'a rien pu faire face à l'augmentation du déficit de la balance courante mexicaine, ni face à la détérioration de la situation politique intérieure.

Bénéficiant d'un soutien international depuis plus de dix ans, l'élève modèle mexicain avait réalisé de bonnes performances économiques: budget équilibré, diversification des exportations, inflation et endettement maîtrisés. Mais le boum de la bourse mexicaine, dû à l'attrait de placements financiers à court terme, a tiré vers le haut le peso, freiné les exportations et fragilisé les acquis. La dévaluation du peso était inévitable, mais elle était politiquement impossible en pleine campagne présidentielle. Le «miracle économique» national aurait alors cessé d'être un argument électoral.

La surveillance économique du FMI – sa plus importante tâche selon ses statuts – a aussi buté sur la révolte zapatiste du Chiapas¹, dont les exigences politiques légitimes – liberté, démocratie et justice – heurtent les intérêts des grands propriétaires terriens et de leurs alliés gouvernementaux. Les réformes butent aussi sur le conservatisme et la corruption au sein du PRI, le parti-Etat au pouvoir depuis le début du siècle.

Ce que le FMI en termes choisis qualifie de «réformes institutionnelles» regroupe les changements de politique intérieure nécessaires au succès des réformes de stabilisation macro-économique: réforme agraire, bonne gestion publique, privatisation, redistribution des revenus. Ces réformes, effectivement indispensables dans beaucoup de pays, sont souvent encouragées par le FMI, contrairement à une opinion répandue. Mais elles sont impossibles à mettre en œuvre – et pas seulement au Mexique – sans bouleversements politiques. Paradoxalement, la globalisation des marchés financiers signe donc le retour du politique en soulignant la nécessité des réformes structurelles, pas seulement dans l'aire économique. Un gouvernement ne peut plus gérer un pays comme une république bananière, avec assassinats politiques à la clef si besoin est (le Mexique est la 11^e

puissance économique mondiale!).

Craignant pour leur mise, les investisseurs n'apprécient pas l'instabilité. Surtout lorsque la libéralisation des marchés leur offre de multiples choix rémunérateurs ailleurs. La révolte des Indiens du Chiapas est un facteur «d'instabilité». Une solution négociée devra donc intervenir, puisque toute solution militaire, préconisée par les durs, mais condamnée sur le plan national et international, ne ferait que renforcer l'incertitude et accroître la fuite des capitaux. La corruption et le pourrissement du régime-PRI entretiennent aussi l'incertitude. Les marchés en tirent les conséquences et le peuple mexicain le paie au prix fort, avec une dévaluation de 60% en quelques semaines, des centaines de milliers de licenciements et une sévère politique d'austérité. En Europe, des situations politiques bloquées, voire pourries – Italie, Espagne – produisent les mêmes effets.

Le bon «filet de sécurité» consiste à exercer des pressions afin de réaliser ces réformes. Mieux encore: la meilleure «surveillance» consisterait à pratiquer parallèlement l'ajustement des économies des pays industrialisés, notamment celle des USA avec ses déficits, qui pèsent sur l'économie mondiale.

L'opération de pompier organisée lors de cette crise par les USA et imposée ensuite à la direction du FMI provoque donc un profond malaise: 50 milliards de dollars d'engagements décidés en quelques semaines, dont 17,8 milliards de la part du FMI, ce qui représente 700% de la quote-part mexicaine au FMI, un record absolu. Les représentants européens et suisses au FMI ont exprimé leur désaccord. Quid, demain, si d'autres crises ont lieu dans d'autres grands pays stratégiques?

La globalisation produit, on le sait, des effets multiplicateurs. Le Mexique n'est pas loin. Par son issue incertaine, la forte exposition des banques américaines et le prêt d'urgence de 20 milliards de dollars accordé par Clinton, la crise mexicaine contribue à la faiblesse actuelle du dollar. Et l'on connaît les problèmes que cela pose aux exportateurs suisses et allemands. ■

¹A propos d'Internet et des zapatistes, on rappellera que, bien avant l'ère du multimédia, il y a trente ans, Che Guevara avait enflammé la jeunesse du monde lors de sa tentative désespérée de soulever les paysans boliviens (voir à ce sujet le magnifique film de Richard Dindo).

Gérard Ramseyer à contre-pied d'une collaboration romande

REPÈRES

L'article 7 de l'arrêté sur le transit alpin (4 octobre 1991) précise:

«La Confédération s'emploie à promouvoir l'intégration de la Suisse occidentale au réseau européen à haute performance et fait en sorte que le tronçon et le raccordement de Bâle soient construits et modernisés.

Elle s'emploie à promouvoir la réalisation de meilleures liaisons vers la France, entre Bâle et Genève, ainsi que vers l'Italie».

Dans le message du 23 mai 1990, le Conseil fédéral se contentait de promouvoir «la construction et la modernisation du tronçon Genève-Mâcon dans le but de relier la ligne du Simplon au réseau français à haute performance».

Les débats parlementaires ont à la fois durci ce texte pour Genève-Mâcon et réintroduit les autres liaisons avec la France. D'où l'ambiguïté.

(ag) Le conseiller d'Etat genevois Gérard Ramseyer est responsable du dossier des transports. Interrogé par le *Nouveau Quotidien* (7.3.95), il a souligné sa volonté de faire avancer le projet de liaison ferroviaire TGV: Genève-Mâcon. C'est dans l'ordre.

Mais un des arguments avancés étonne; le peuple suisse aurait plébiscité le Mâcon-Genève en votation populaire. A sa manière à la fois lourde et satisfaite, le conseiller insiste: «La rencontre que j'ai eue avec Adolf Ogi, Benedikt Weibel, directeur des CFF, et Bernard Bosson, ministre français des Transports, en juin 94, était d'ailleurs symptomatique. Bernard Bosson semblait ignorer qu'il y avait eu une votation populaire en Suisse qui plébiscitait le Mâcon-Genève». Bernard Bosson était en bonne compagnie. Jamais le vote du peuple suisse sur les NLFA, où prédominait le souci de respecter l'accord conclu avec l'Union européenne et le choix Gothard-Lötschberg, n'a été pris en fonction de la variante de raccordement au réseau TGV. Ni les résultats vaudois ni les neuchâtelois ne le révèlent. Et même ceux qui se seraient arrêtés à cette question n'auraient pu que constater l'ambiguïté de la position fédérale. Car l'article 7 de l'arrêté sur le transit alpin laisse toutes les portes ouvertes, même si la liaison Genève-Mâcon est privilégiée (cf. marge).

S'il y avait eu plébiscite, la question aurait été définitivement tranchée. Or, selon le conseiller fédéral Ogi (courrier privé, 7.10. 1994), la situation est la suivante: «Le 2 septembre 1994 s'est réuni à Paris le groupe de travail ferroviaire franco-helvétique. Cette réunion s'est déroulée dans une atmosphère cordiale, ouverte et constructive. Elle a notamment permis d'adopter le plan de travail suivant:

- dans une première phase, il s'agira de mettre à niveau les dossiers des différentes infrastructures en discussion (Sillon alpin, TGV Mâcon-Genève et raccordement au TGV Rhin-Rhône par Vallorbe);

- dans une deuxième phase, il conviendra d'élaborer les critères qui permettront d'évaluer les projets, afin de pouvoir soumettre une proposition aux gouvernements français et suisse; au cours de cette phase seront également examinés en détail les mécanismes de financement;

- enfin, dans une troisième étape, après un choix politique, il y aura lieu de préparer un projet de convention internationale.

Nous espérons mener à bien la première phase d'ici à la fin juin 1995. D'entente avec la partie française, les régions concernées seront associées aux travaux au cas par cas». Dernier point soulevé par M. Ramseyer: le schéma directeur français. Le communiqué

adopté le 14.5.1991 par le Comité interministériel d'aménagement du territoire précise: «Le schéma des TGV retient:

- le principe d'une liaison à caractère international Mâcon-Genève, qui a fait l'objet d'une demande formulée par le Gouvernement suisse et devra faire l'objet d'un accord financier entre les deux pays;

- l'amélioration du TGV Transalpin avec une modernisation de la desserte de Genève par le Sillon Alpin.

Une desserte TGV remontant au nord de Chambéry vers la Haute-Savoie, avec un prolongement international possible vers Genève, présente plusieurs avantages:

- elle assure une bonne qualité de desserte à la Haute-Savoie, avec les enjeux touristiques et d'aménagement du territoire qui s'y attachent;

- elle assure un rayonnement européen vers l'Europe du Sud et notamment l'Espagne via Grenoble et le Sillon Alpin, vers la Méditerranée via le TGV Provence, et vers l'Italie via la liaison Lyon-Turin».

Pour qui sait lire, le gouvernement français, tout en ménageant la susceptibilité suisse, marque clairement sa préférence.

Le resserrement des rapports entre les cantons de Vaud et Genève est souhaitable, souhaité et difficile, en raison de la pesanteur de l'histoire. D'une part, une cité orgueilleuse, aujourd'hui internationale, habituée à animer et dominer sa région, et d'autre part, un pays fait de régions rassemblées, de tradition plus campagnarde qu'urbaine, malgré l'importance de ses «bonnes villes». La réussite de la collaboration (par exemple pour obtenir la nécessaire troisième voie Lausanne-Genève) implique une concertation constante et l'acceptation réciproque d'une règle du jeu sur les dossiers essentiels. Le prétendu «plébiscite» de M. Ramseyer y contrevient. ■

MUNICIPALITÉ DE LAUSANNE

Election

(ag) L'élection complémentaire à la Municipalité de Lausanne a vu le succès du candidat popiste. Comme le dicastère laissé libre est celui de la police, la question est posée (et même en affiche publique): l'appartenance de Bernard Mettraux et cette fonction sont-elles compatibles? On ne voit pas pourquoi elles ne le seraient pas. La dernière fois qu'un popiste siégea à la Municipalité (1945-49), il fut directeur de la police. Et ce n'était pas moins que le leader du parti: André Muret. L'histoire n'a pas retenu que la Ville de Lausanne ait connu à cette époque l'anarchie ou un régime policier. ■

Une invitation au voyage

RÉFÉRENCES

La Montre au poignet du dormeur, Jean-Samuel Curtet, Editions de l'Aire, 1995.

Cinq textes – *Proses* – composent le recueil *La Montre au poignet du dormeur*, paru aux Editions de l'Aire. Leurs titres mystérieux, donc évocateurs, sont des invitations au voyage en poésie, dans le sens de création, de fabrication d'univers.

Démiurge, le poète jouisseur peint, dans une langue élégante, le monde d'un orchestre où se distingue un musicien différent des autres, donc inquiétant. Il transcende la banalité d'une terrasse de café en privilégiant la respiration de la phrase. Il s'approprie une lectrice au cours d'un échange épistolier à la manière distinguée et néanmoins suggestive du genre. Il crée le trouble d'une rencontre fortuite où la métamorphose débouche sur une remise en cause de l'écriture. Enfin, l'appel lancé, «le message d'amour adressé silencieusement à l'aimée absente», qui rejoint le regard posé sur les merveilleuses corés (statues de l'art grec archaïque représentant une jeune fille) clôt le livre sur l'incertitude quant au pouvoir créateur de l'auteur.

Jean-Samuel Curtet poursuit sa réflexion sur l'écriture. Guetteur de sens, il privilégie les situations les plus simples qui autorisent toutes les folies oniriques. Ainsi, dans *L. en martyre et en gloire*, qui ouvre le recueil, il s'empare de la serveuse d'un café, puis trouble par sa création, c'est-à-dire par ce que le texte lui fait dire, il la crucifie et l'abandonne, car le «désir raconté a tué le désir». L'objet désiré, désigné par lui, lui renvoie sa propre image: «...crains d'y reconnaître celui qui écrit, image de toi...»

La Reine de Sparte, sept lettres à Madame L., plus annexes, est le lieu où le désir du démiurge se met en place progressivement. Les scrupules de l'honnête homme résistent mal aux tentations de l'écriture. Finalement, le narrateur prend le devant de la scène, plus particulièrement dans les annexes, courts textes en vers libres et aphorismes, jeu de cache-cache entre le modèle, la femme créée et celle qui est désirée. L'auteur plonge dans son propre discours amoureux, dont il garde précieusement les clés.

Ceci n'est pas une pipe est le récit d'une banale excursion d'un jour. A nouveau, il s'agit de jouer au jeu de celui qui raconte une histoire. Jean-Samuel Curtet, cassant la linéarité du récit, se divertit à mettre en espace la naissance de ce récit.

Le Diable en musique est un conte drolatique. Là encore, le «guetteur de sens» s'interroge à propos d'un instrumentiste singulier dont la présence est inquiétante un milieu de l'ordre parfaitement réglé d'un orchestre.

La Montre au poignet du dormeur est le texte où pointe toute la force, tout le talent de Jean-Samuel Curtet. Évitant les écueils de l'écriture, les facilités, les effets gratuits, les

complaisances, l'auteur conduit le lecteur vers ce point tendu et attendu, à savoir la «mise en mots» de la présence de l'aimée. Or, le discours s'arrête, recule au moment où il va saisir l'instant, l'illusion où la «métamorphose du marbre en chair vivante» semble promise. Ce n'est pas la crainte qui le motive, mais le désir profond de préserver le mystère «de notre impatience». Cette impatience qui ferait de Curtet un collectionneur s'il l'écoutait. Mais le rôle de créateur lui convient mieux. Alors il s'arrête, en cela fidèle à sa sensibilité, à sa culture personnelle; il préfère la suspension de la connaissance – l'absence. C'est en arrêtant la seconde qui précipite dans le «cours du temps» qu'il accomplit le mieux le paroxysme de l'écriture. «Seul compte le combat que le ciseau livre et doit livrer encore au marbre.» D'ailleurs, il ne s'est jamais agi que de cela... ■

Michel Joyet

MÉDIAS

Dans une centaine d'agglomérations d'Allemagne et d'Autriche, les abonnés à l'édition internationale de la *NZZ* reçoivent leur journal en même temps que les abonnés suisses. A la même heure, les kiosques de Paris, de Londres, de Prague et d'ailleurs ont la même édition à leur devanture. Conséquence de l'impression décentralisée à Francfort-sur-le-Main et à Passau. Détail amusant, l'*Inn*, venue des Grisons, se déverse dans le Danube près de Passau.

Adieu à la *Revue syndicale suisse*. Le dernier numéro de la seule Revue de l'Union syndicale suisse (USS) a paru avec quelques articles accompagnant cette disparition. Fondée en 1909, la Revue syndicale a paru pendant 86 ans. Aux historiens du mouvement ouvrier d'analyser maintenant ce qu'elle a apporté à la formation et à l'information des militants!

Profitant des restructurations en cours dans les arts graphiques, la Coopérative d'imprimerie Ropress, à Zurich, a acquis à de bonnes conditions une rotative offset devenue inutile dans une imprimerie de Wattwil en réorganisation. Rappelons que Ropress est une entreprise militante, fondée dans la foulée de 1968, quand les militants «gauchistes» zurichois avaient de la peine à faire imprimer leurs tracts et proclamations. Le «Groupe de base imprimerie» s'est transformé en coopérative en 1971. Depuis lors il produit notamment la *Wochenzeitung Woz*.